

Signature de convention-cadre de lutte contre le décrochage, les incivilités et les violences en milieu scolaire

Discours de Philippe GERMAIN,
président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Nouméa, le 16 mars 2018

Monsieur le Haut-commissaire,

Monsieur le président de l'Assemblée de la province des Îles Loyauté,

Madame le membre du gouvernement en charge de l'enseignement,

Madame la présidente de la commission de l'enseignement de la province Sud,

Madame la vice-procureur de la République chargée des mineurs,

Messieurs les responsables de la police et de la gendarmerie nationale,

Monsieur le vice-recteur, directeur-général des enseignements,

Messieurs les chefs d'établissement,

Messieurs les coordonnateurs chargés de la prévention de la délinquance,

Mesdames, messieurs les directeurs,

Mesdames, messieurs,

Le 12 mars dernier, le Plan Territorial de Sécurité et de Prévention de la délinquance a été adopté par le Congrès.

Vous connaissez les objectifs de ce plan :

- Coordonner les acteurs pour une meilleure efficacité ;
- Changer les mentalités face à la trop grande tolérance du corps social aux addictions ;
- Renforcer notre *corpus* réglementaire pour lutter contre les addictions et les violences
- Accompagner la jeunesse en difficulté, notamment à travers le service civique.

La convention de lutte contre le décrochage, les incivilités et les violences en milieu scolaire, que nous signons aujourd'hui, s'inscrit donc de manière concrète dans le cadre du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance.

Outre qu'elle va décliner sur le terrain le pilier n° 3 - actions 96 à 106 du plan territorial - elle coordonne les acteurs (pilier n° 1) que sont l'État – à travers la justice, la police, la gendarmerie et le vice-rectorat – la Nouvelle-Calédonie et les provinces.

De la même manière, et comme je l'ai déclaré au Congrès, notre objectif est de distiller dans toutes nos politiques publiques des messages de prévention et de sensibilisation (pilier n° 2).

Ainsi, parce que le plan territorial doit irriguer toute la société calédonienne, alors nous investissons l'école.

Le changement de mentalité auquel veut parvenir le plan territorial de sécurité et de prévention doit s'opérer dès l'école, au collège et dans les lycées.

En janvier 2016, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a adopté le projet éducatif calédonien, dans lequel figure au titre des objectifs la lutte contre le décrochage scolaire, les incivilités et l'absentéisme.

En effet :

- On ne peut plus accepter les enseignants pris à partie et agressés, les dégradations dans les établissements, les batailles rangées à la sortie des lycées ;
- On ne peut plus fermer les yeux sur la jeunesse qui déserte l'école ;
- On doit permettre aux parents, en lien avec l'école, d'assumer leur responsabilité éducative ;
- On ne peut plus tolérer les conduites à risque et les addictions auxquelles se livrent nos jeunes.

Je pense au contraire que nous devons tout mettre en œuvre pour éviter à nos enfants dès le plus jeune âge, d'emprunter les mauvais chemins.

Parce que chacun sait que l'alcool est associé aux comportements déviants, la lutte contre la délinquance commence par la lutte contre l'alcool.

Et sur ce point, la convention va permettre la prise en compte, en complément des activités pédagogiques, la prévention et la sensibilisation des risques attachés à la consommation d'alcool et de cannabis, aux violences routières comme celles entre individus.

La convention que nous signons aujourd'hui fixe des cadres, définit des priorités et des actions, mobilise les proviseurs, les directeurs, enseignants, les élèves et leurs parents, et participe ainsi à cette action majeure de changer le regard que porte notre société sur ce qui la menace.

Elle balaye un large champ d'action puisqu'elle se décline en 4 priorités et 22 actions et nous donne les moyens d'agir de manière coordonnée et simultanément dans plusieurs directions :

- Développer un climat serein dans les établissements scolaires ;
- Consolider la sécurisation des personnes et des biens à l'intérieur comme à l'extérieur des établissements scolaires ;
- Protéger et accompagner les personnels ;
- Lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire ;
- Prévenir les conduites à risque.

Sur ce point, je rappelle la nécessité de l'adoption du parcours n° 2 du service civique calédonien, dont le texte est déposé sur le bureau du Congrès depuis un an et qui prévoit : « l'obligation d'engagement dans un dispositif d'acquisition de compétences pour les 600 à 800 jeunes de 16 à 18 ans sortis du système scolaire sans formation ou qualification ».

En conclusion, dès la signature de cette convention-cadre, le vice-recteur sera chargé de la mettre en œuvre.

Cette convention illustre la volonté de l'État et du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'agir sans retard et avec la plus grande détermination pour que l'école demeure un sanctuaire, le lieu de l'apprentissage du vivre ensemble et de la connaissance.